

JEANNE-ANTIDE à BELLEVAUX

A vous ...

A vous qui croyez en l'amitié
A vous qui avez à cœur l'avenir de la création
A vous qui croyez en un monde plus solidaire et fraternel
A vous qui n'avez pas peur de vous retrousser les manches
A vous qui cherchez de regarder vers le Haut.

Nous pouvons reprendre l'extrait du texte base des AJA, concernant le service des pauvres.

Conscient que son style de vie, comme sa manière d'utiliser l'argent, ses temps libres et le bien commun peuvent contribuer à l'appauvrissement ou à la croissance du bien-être de ses frères, à créer ou à résoudre des situations d'injustice ou à favoriser ou à prévenir le désastre écologique,

L'Ami de Jeanne Antide est appelé à :

⇒ considérer les pauvres comme des frères et des amis et à s'engager à les servir dans un bénévolat en collaboration avec les sœurs de la Charité ou avec d'autres organisations ecclésiastiques, humanitaires ou sociales.

Bien-sûr le service des pauvres est soutenu par la fréquentation régulière de la Parole de Dieu, par la prière et aussi l'attention à l'actualité, aux événements.¹ Tout ceci façonne notre cœur et notre regard et notre sensibilité face aux situations de pauvreté.

Et revenir aussi à la vie de Jeanne-Antide, comprendre les lieux et le contexte au moment de la fondation de l'Institut ou des diverses ouvertures de communautés de son vivant, peut nous permettre de découvrir ce qui l'animait et ainsi nous aider à trouver ou renforcer certaines de nos attitudes, comme laïcs Amis de Jeanne Antide, engagés dans un service, un bénévolat.

Nous nous arrêterons sur **la fondation à Bellevaux**, qui pour Jeanne-Antide a été un véritable défi et où elle a su mettre à profit ses talents d'organisatrice et fait valoir la dignité des personnes qui étaient internées dans cet établissement.

I- Le contexte historique:

On ne peut pas ne pas présenter un peu le contexte au moment où Jeanne-Antide est appelée à Bellevaux

I-1 contexte politique et social

Un nouveau gouvernement est en place, avec le Consulat avec Napoléon, pas encore Empereur (il le deviendra en 1804). Napoléon réorganise la société, qui a souffert des conséquences de la Révolution française.

- Il met à la tête de chaque département français, un Préfet, qui a à la fois des pouvoirs juridiques, administratifs et militaires. Pour Besançon, ce sera **De Bry** qui sera nommé. Il travaillera à concilier et pacifier les différents partis d'une France divisée. *Lors de sa première tournée, il réunit assermentés et insermentés devant les notables des communes et leur résuma ses conseils dans cette phrase : "Ne prêchez que l'Évangile, ne le prêchez qu'à l'église et hors*



Jean de Bry

¹ Document Base : Dieu seul p.8 ; Le Bon Samaritain p.9 ; Le quotidien p.17

de la, pratiquez-le" ... De Bry collaborait à une œuvre conciliatrice dont il reconnaissait de plus en plus le bienfait. S'il estimait la division entre les prêtres un scandale, il voulait croire qu'à part quelques ...irréconciliables, tout le monde serait bientôt d'accord"².

- **Le Concordat** vient d'être signé, entre Napoléon et le Pape Pie VII. Sont alors nommés de nouveaux évêques dans chaque diocèse. Pour Besançon, ce sera **Mgr Lecoz**, qui sera nommé.
- **Un esprit nouveau :**
Pour garantir cette paix intérieure de façon durable, il était nécessaire de mettre de l'ordre et d'organiser de façon morale la prise en charge des indigents. Le gouvernement fait appel aux Institutions religieuses non par convictions religieuses, à la rigueur pour un certain sens de l'homme, mais davantage par nécessité économique.

Dès son arrivée De Bry est alerté par la situation à Bellevaux :

« Un désordre abominable, règne à Bellevaux. Le concierge et les guichetiers y sont sans activité et sans énergie; les détenus y sont sans discipline et sans frein. Chaque jour des clameurs avertissent le quartier que les renfermés se battent et s'assomment. La garde accourt. Composée comme elle l'est aujourd'hui, elle est la risée des combattants. Les administrateurs municipaux sont priés de venir rétablir le calme; leur autorité est méprisée; ils sont insultés. Ce n'est plus une maison de justice et de détention : les condamnés n'y restent qu'autant qu'il leur plaît de n'en pas sortir... Dix d'entre eux, se sont évadés dernièrement; quatre seulement ont été repris; les six autres volent actuellement dans les campagnes et assassineront au premier jour dans les bois et sur les routes. Il y a plus; le concierge et les guichetiers paraissent s'entendre pour favoriser l'évasion des condamnés. Ils les promènent dans les rues et dans les maisons particulières; ils ont l'impudence de les amener jusque chez moi; ils les abandonnent ensuite sur leur bonne foi... » (Rapport du 4 Germinal an VIII (1800) par Antoine Melchior NODIER

Il écrit au Maire de Besançon, Mr Daclin et propose de mettre de l'ordre à Bellevaux. Le Maire propose de faire venir des « Daames charitables ». En disant cela il pense à Jeanne-Antide et ses filles qui viennent à peine de commencer des œuvres de charité à Besançon.

Dans un tel lieu, après la Révolution, il n'était pas évident d'introduire "des religieuses". Le Maire et le Préfet préfèrent parler de "*dames charitables*". C'est donc par ce terme de "**dames charitables**" que sont acceptées et reconnues JA et ses filles. Une "**convention**" va préciser le rôle des sœurs, leur nombre et organiser dans le détail la vie future de l'établissement.

I-2 L'établissement de Bellevaux :

En juillet 1802, donc quelques mois avant que Jeanne-Antide n'entre à Bellevaux, une liste des pensionnaires de la maison de Bellevaux est dressée:

État des renfermés dans la maison de détention et de mendicité de Besançon Bellevaux – 1er juillet 1802

- **ENFANTS :**
 - Filles : 14 de 1 an à 12 ans, dont 10 enfants de condamnés ; 2 orphelines
 - Garçons: 22 de 4 mois à 15 ans dont 16 de condamnés ; 1 orphelin
- Total 36**

² L. Pingaud

➤ **DEMENTS :**

➤ Femmes: 4

➤ Hommes : 9

Total 13

➤ **INDIGENTS :**

➤ Femmes: 13 de 28 à 85 ans

➤ Hommes :9 de 47 à '71 ans

Total 22

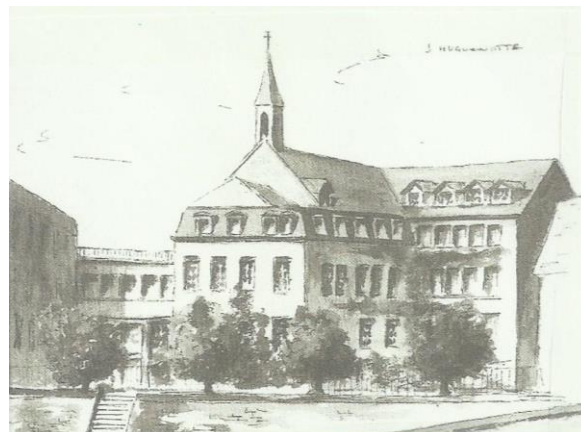
➤ **CONDAMNES :**

➤ Femmes: 63

➤ Hommes: 50

Total 113

TOTAL GENERAL: 184



Ce qu'en dit Sr Rosalie :

"Une grande maison qui en formait deux dans la même clôture : l'une était remplie d'hommes, et l'autre de femmes. Les uns et les autres étaient reclus de tout âge, d'après les jugements criminels et correctionnels. Il y avait tant de désordres, que cette maison était comparée à l'antichambre de l'enfer.

Les autorités de la ville n'osaient plus y entrer sans grande peur d'être tuées ; et les prêtres qui y allaient pour administrer les malades en danger de mort n'étaient pas sûrs d'en ressortir vifs ; soit par la peur, soit par la malpropreté contagieuse qui y régnait, ils prenaient des fièvres malignes et en mouraient souvent". LD p. 565 (563).

Sr Rosalie donne encore des précisions sur le contexte : *"Avant qu'elle se chargeât de cette maison, il y avait des hommes qui les faisaient travailler à leur profit et qui ne les payaient presque rien pour leur travail et qui les maltrahaient bien..." LD 567 (566).*

C'est donc de tout cet ensemble que Jeanne-Antide prendra la charge, ou plutôt aura à prendre soin.

1-3 1802 : une année significative pour Jeanne-Antide et l'Institut naissant

En 1802, JA vient donc de passer trois mois à Dole dans la solitude, le silence et la prière au Saint-Esprit, dans un **difficile travail de mémoire**, qui consistait à retrouver les éléments de la Règle des Filles de la Charité chez qui elle avait vécu, afin de donner une assise à sa petite communauté, en écrivant la Règle de vie en collaboration avec l'Abbé Filsjean.

C'est au terme de ce travail, qu'elle reçoit un appel **pour la prison de Bellevaux** : *"Sa Règle étant achevée, elle reçut une lettre de Besançon qui lui disait de revenir au plus vite, parce qu'on voulait lui confier la grande maison de Bellevaux, rue du Petit-Battant, à Besançon. Elle partit" LD 565 (543).*

Ayant reçu un appel et connaissant sans doute la triste réputation faite à la maison de Bellevaux, JA ose affronter la prison. Avec six autres sœurs, elle va s'installer dans ce "**cloaque**", comme l'appelle Mr de Bry . *« Sœur Thouret ne s'épouvanta point de tout cela; elle prit six de ses Filles avec elle et y alla pleine de confiance en Dieu. »* nous dit sr Rosalie.

II- L'arrivée de Jeanne-Antide et de ses sœurs à Bellevaux :

Nous possédons plusieurs récits de l'arrivée des sœurs à Bellevaux.

de M. Bacoffe

"Le 23 septembre 1802, 1^o vendémiaire à onze heures du matin M. le Préfet Jean Debry a installé solennellement le nouveau Bureau d'Administration de Bellevaux et nos nouvelles Sœurs qui se sont chargées de la conduite de cet hospice, en présence de M. l'archevêque Cl. Le Coz, du Conseil du département, de la municipalité, au milieu d'un piquet de gendarmerie." Cahier-journal de M. Bacoffe p 29

par Jeanne-Antide elle-même (MPV)

"En arrivant de Dole à Besançon, le Préfet demanda à nous établir dans une maison de force, dite "Bellevaux", à Besançon, remplie d'hommes et de femmes de tout âge, détenus d'après le jugement des tribunaux criminels et correctionnels. L'Archevêque vint à l'installation, avec le Préfet et des gendarmes pour en imposer aux prisonniers et les soumettre à nous..." Mémoire de pures vérités

par Soeur Rosalie

« ... Le préfet de la ville voulut y aller pour les y installer. A cet effet, il se fit accompagner par les autres autorités et une troupe de gens armés pour en imposer et donner de la crainte à tous les prisonniers. ... Le Préfet dit à tous, d'un ton ferme : « Voici des dames charitables, que j'établis pour vous diriger, pour vous donner leurs soins en santé et en maladie : vous les respecterez. Voilà la Supérieure : vous lui obéirez, entendez-vous ? » Ils répondirent : « Oui, Monsieur le Préfet ! » « Et bien, soyez reconnaissants et tranquilles ; que je n'entende plus rien de désagréable ! » Le Maire de la Ville fit compter à Sœur Thouret 1000 francs. » MSR. LD p 565-566

III- Jeanne-Antide et ses compagnes à Bellevaux

Divers documents de l'administration nous permettent de connaître en partie ce que vivent les sœurs. Un arrêté du Préfet décrit les diverses tâches qui sont assumées par les administrateurs, le personnel, les sœurs.

Le MSR 566 à 569 (564 à 569) relate les premiers temps des sœurs à Bellevaux et les changements immédiats et notoires apportés par JA, en conformité avec la convention passée avec les Autorités. Ils vont transformer la vie des détenus dans tous les domaines. On voit que JA, aidée en cela par l'esprit de la convention, prend en compte tous les besoins de la personne pour les satisfaire au mieux.

Avec Bellevaux Jeanne-Antide diversifie les formes de service mais aussi la façon de servir. Il ne s'agit plus là de vivre pour les pauvres, de les visiter, de les accueillir, mais c'est une vie avec les pauvres et cela au quotidien. C'est la particularité de l'Institution lorsque la Communauté vit à l'intérieur au rythme même des personnes.

➤ **Une proximité** qui peut être éprouvante et qui entraîne une certaine assimilation à la population avec laquelle les sœurs vivent. Et c'est ce que ressentent les premières compagnes de Jeanne-Antide dans cette nouvelle aventure. (MSR p 565- 569). *"Les Filles de Soeur Thouret, bien épouvantées, avaient formé le projet de s'en aller secrètement de cette maison. Ces femmes prisonnières, pour les décourager, leur disaient : « Oh ! si vous fussiez des filles honnêtes, vous ne seriez pas venues ici ! Apparemment vous étiez des filles de remparts... Cette maison n'est point pour des filles honnêtes. Puisque vous y êtes venues, c'est une preuve que vous ne l'êtes pas. » ... Ces bonnes filles étaient bien affligées de s'entendre dire de pareilles choses. Elles venaient en pleurant dire à Sœur Thouret : « Ma Mère, nous ne pouvons plus rester ici ; nous y perdons notre réputation. Ces femmes nous disent telle et telle chose... Il est trop dur d'être traitées comme des filles les plus viles...,*

tandis que nous avons toujours été honnêtes. » Elle leur répondait : « Il est vrai ; mais c'est ce qui vous fait mériter devant Dieu, et même devant les hommes, qui connaissent très bien votre honnêteté... Nous souffrons toutes pour le Saint Nom de Dieu, pour son amour, ...Le Bon Dieu voit tout et sait tout; il saura bien nous récompenser, nous aider : cela doit nous suffire. Prenons courage ! Confions-nous en Dieu : il a des moyens pour remédier à tout."

➤ **Un service qui implique des conditions de vie pauvres:** (MSR p 566)

"Dans ce moment, il n'y avait qu'une chambre pour elle et ses Filles. Les administrateurs firent venir trois lits de louage, qu'elles étendaient à terre tous les soirs, pensant que c'était en attendant qu'on leur en procurât d'autres ; mais on ne leur en donna point. Il fallut que Sœur Thouret en fit faire à ses frais ; et l'on renvoya ceux de louage."

Cependant on le voit, Jeanne-Antide n'hésite pas à faire une dépense pour que chacune de ses sœurs aient le "simple nécessaire".

➤ **Pour le service Jeanne-Antide prend les moyens,** elle n'hésite pas à avancer l'argent, on l'a vu dans ses lettres pour que les personnes aient à manger et continuent à travailler. Elle n'hésitera pas à introduire des innovations et des techniques nouvelles pour ce service: Pour la nourriture des prisonniers, l'Etat ne payait que le pain et l'eau, une partie du produit du travail des détenus servait à améliorer l'ordinaire. A l'automne 1802, Jeanne-Antide introduit un nouveau procédé de cuisson sorte de cocotte-minute, plus efficace et plus économique en bois. La ration de soupe revenait à 7 cts.

➤ **Ce service prend en compte les besoins fondamentaux** de la personne:

- **besoins physiologiques** : nourriture décente, hygiène, soins... « *Aussitôt qu'elle fut dans cette grande maison, elle y établit la plus grande propreté. »*

- **besoin de sécurité** satisfaits par l'ordre, la structure : « *Elle combattit et fit combattre contre le désordre des vices affreux; et ceux et celles qui étaient trop dangereux, qui ne voulaient pas se corriger, elle le disait à l'Administration, qui donnait l'ordre qu'ils fussent dans des prisons noires pour quelque temps, pour une pénitence, afin de les corriger et pour arrêter les progrès du mal. »*

- **besoin d'estime, de considération, de dignité** reconnus par le travail et l'instruction.

Travail de filature et de tissage, un salaire pour ce travail.

L'enseignement des enfants : « *Elle fit enseigner par un homme les petits garçons qui étaient enfants des hommes prisonniers, et les petites filles par une femme. »*

- **besoin spirituel** : « *Elle établit le soir et le matin la prière en commun, chez les hommes et chez les femmes. Il n'y avait point de chapelle ni de prêtre ; elle fit réparer une salle où elle fit poser un autel au milieu, ... fit venir un prêtre pour y dire chaque jour la sainte messe. Y faisant assister les hommes et les femmes, elle les faisait prêcher et catéchiser les dimanches ...Elle avait soin de faire confesser ceux et celles qui étaient malades et ceux qui étaient en santé. Elle leur faisait faire, par ses Filles, des lectures spirituelles, la prière du matin et du soir, la récitation du chapelet, des instructions, la préparation à recevoir les saints sacrements de l'Église. Elle les faisait consoler,.. ; à faire un saint usage de leurs souffrances pour racheter leurs péchés, pour se sanctifier et se sauver par une bonne vie et une sainte mort. »*

Nous retrouvons les deux dimensions du service pour Jeanne-Antide: **le service temporel et spirituel.**

IV- Conséquences de la présence des sœurs à Bellevaux

Les conséquences de la présence des sœurs à Bellevaux, après ces débuts prometteurs sont importantes, d'abord pour les personnes détenues dans cette prison et pour les sœurs qui y vivent, mais elles le sont surtout pour la congrégation et son développement en ce temps de renouveau de la vie sociale et politique en France. C'est un temps de questionnement sur des situations auxquelles il faut trouver des réponses, un temps de réactions et de prises de décisions qui auront des répercussions dans la vie de la jeune congrégation et la marqueront pour longtemps.

Le Préfet ne cesse de se louer de son initiative d'avoir appelé les Sœurs à Bellevaux.

le Préfet répondit au Ministre que , depuis qu'il avait établi les Sœurs de la Charité, les dépenses étaient bien moindres et qu'elles avaient déjà épargné au Gouvernement plusieurs mille francs, et que les prisonniers étaient mieux nourris et infiniment mieux traités de toutes manières; qu'elles avaient rétabli cette maison dans le bon ordre, à son plus grand contentement; qu'elle ne recevait que leur nourriture, point de vestiaire ni avantage quelconque; enfin que leurs vertus et leur dévouement étaient admirables. Toutes ces contradictions furent terminées. MSR. LD p568

De Bry écrira au Ministre des cultes en 1806 :

"...C'est à leur zèle bien dirigé (des Srs de St-Vincent de Besançon) éclairé, je puis le dire, que je dois le rétablissement de l'ordre, d'une sage économie et d'un régime vraiment convenable dans un établissement de notre ville connu sous le nom de Bellevaux. »

V- Conséquences pour nous aujourd'hui

➤ **Bellevaux reste un symbole, un lieu-type de ce que sont les Sœurs de la Charité, de leur identité primitive et de ce qu'elles peuvent faire** : répondre à tous les appels, en faveur de tous les types de pauvres, dans quelque situation qu'ils se trouvent pour y rencontrer Dieu et pour leur ouvrir la porte qui conduit à Dieu. *"Mais les services que les sœurs rendront aux pauvres ne se termineront pas aux besoins temporels, ni au soin de la santé du corps : le salut de l'âme ! voilà ce qui leur sera surtout cher, ce qui animera toute l'ardeur de leur zèle, ce à quoi elles s'appliqueront avec prudence, d'une manière constante et infatigable..."* R 1807 p.69-70

➤ **Bellevaux reste un symbole aussi de la manière de travailler de JA : Mère Thouret ne travaille pas seule.** A Bellevaux comme déjà pour l'établissement du "Bouillon" de Battant, JA travaille en étroite collaboration avec les Autorités civiles, le préfet, le maire, les administrateurs. Elle établit ou fait établir des conventions avec les administrations et rend des comptes aussi bien aux administrations civiles que religieuses. cf : sa conversation avec le curé Bacoffe) LD p. 582 (582-583). Et depuis que le préfet a fait appel aux Sœurs de la Charité, il est reconnu que la gestion de Bellevaux est meilleure et que tous les résidents sont mieux traités, soignés, aimés... Au lieu d'être connue comme une maison de force, Bellevaux devient peu à peu un "*établissement de charité*".

Dès le début, JA a su **collaborer** avec les Autorités ecclésiastiques et civiles pour le bien des pauvres. JA ne s'est jamais considérée comme "propriétaire" de ses œuvres. Certes, quand le moment sera venu de les défendre, elle y mettra tout son cœur, mais jamais pour elle, seulement pour le bien des pauvres.

Depuis près de 15 ans, il n'y a plus de communauté à Bellevaux, qui continue à fonctionner comme un EHPAD public (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes). Mais bien avant leur départ, les sœurs ont mis en route un groupe de bénévoles pour l'aide aux repas, les visites fraternelles. Ce groupe continue toujours sous la forme d'une Association.

CONCLUSION :

Pour conclusion, je m'arrêterai sur le regard de Jeanne-Antide, non pas tant celui du portrait que nous connaissons tous et qui parfois impressionne... mais sur son regard intérieur qui la fait agir. On rejoint de nouveau le passage de l'Évangile du Bon Samaritain. Voir... entendre... agir ...

Aucune souffrance ne laissait Jeanne-Antide indifférente.

Il est important de souligner les paroles que JA utilise pour exprimer les sentiments qui habitent son cœur:

*“ C'est un **devoir très précieux** et très cher à notre cœur que celui de tirer de l'ignorance et du vice une jeunesse pauvre et abandonnée. Les filles indigentes seront **l'objet de notre zèle le plus ardent**, de **notre charité la plus soignée et tendre.** ” LD 215*

Devoir très précieux: engagement total

Objet de notre zèle le plus ardent: exigence de l'amour

Notre charité la plus soignée: conscience professionnelle (savoir faire)

Tendre: tendresse, attitude du cœur (savoir être)

JA a un regard de foi, modelé à l'école de Vincent de Paul:

- Reconnaître le visage du Christ dans le visage du pauvre
- Continuer la mission du Christ, coopérer à l'œuvre de Dieu

➤ **Le regard , l'écoute:** Voir le schéma

Le regard, l'écoute sont:

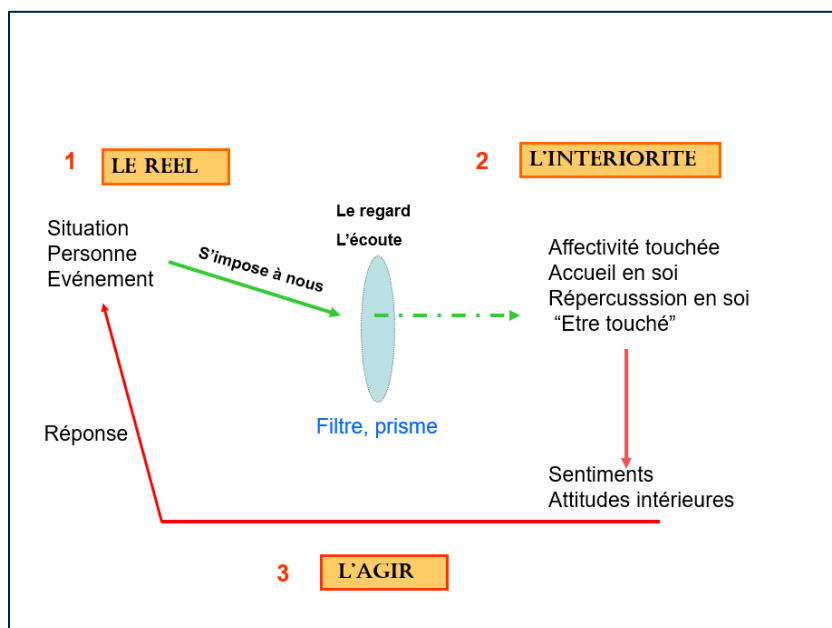
- Le lieu de notre relation au monde, au réel, aux personnes.
- Le lieu et le moyen de la rencontre.

Le regard prépare l'action, fait naître la décision.

Dans la relecture ...

Il est important de reprendre ces 3 aspects:

- le réel: événements, situations, personnes
- ce que cela suscite en moi: affectivité, attitudes intérieures.
- Comment j'ai répondu dans un agir: Parole, attitude, geste, action...



Le regard de JA est un regard qui voit, qui engage les mains, l'intelligence et le cœur, tout l'être.

C'est un regard qui fait aller vers l'autre

C'est un regard qui cherche à instaurer l'ordre, le bien, la joie, la vérité.

C'est un regard qui espère en l'autre

C'est un regard qui laisse voir, qui offre le pauvre au regard de Dieu et qui offre Dieu au regard du pauvre

Réflexion pour un échange dans vos groupes locaux :

- Qu'est ce qui est nouveau pour moi dans cette présentation ?
- Un point essentiel que je retiens pour moi personnellement ?
- Un point essentiel que je retiens important pour notre groupe AJA ?
- En quoi cela peut m'aider à vivre ou à relire mon service, mon activité de bénévole aujourd'hui en paroisse, en Eglise ou dans une association ?
- Quels sont les enjeux, aujourd'hui dans votre contexte culturel, social, ecclésial et religieux, pour vivre toujours plus une collaboration avec les sœurs ?
- Avec les autorités civiles et religieuses ?